

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité nature et prévention des nuisances
Secrétariat de la Commission Départementale
de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
Affaire suivie par : Mme Jeanne CAMPADIEU
Tél. : 03 87 34 33 95 ou 06 71 53 75 78
Mél. : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

Le préfet
à
Monsieur le président de
la Communauté de Communes
de Bouzonville Trois Frontières

Metz, le 29/04/2025

OBJET : Avis conforme CDPENAF – PLUi de la CCB3F
REF :

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCB3F, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courriel reçu le 19/02/2025.

Lors de sa réunion du 08/04/2025, cette commission a examiné la réduction substantielle des surfaces urbanisées affectant les productions qui bénéficient d'une AOP/AOC et a émis un avis **CONFORME FAVORABLE sous réserves de limiter à un bâtiment par unité foncière et de réduire significativement la surface et la hauteur du bâtiment pour préserver la qualité paysagère des sites.**

Pour le préfet et par subdélégation,
Le directeur adjoint de la DDT Moselle



M.Gautier GUERIN

COPIE: Préfecture de FORBACH/BOULAY MOSELLE
DDT/SABE/PU

